



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 12 Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2023.

PRÉSENTS : Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Cindy FOUR, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration : Laurent DOLCEMASCOLO à Elisabeth BRUSSAT
Cédric DAUDUIT à Céline DESSIMOND
Sophie CARRE à Patricia LACHAMP
Richard PONCEPT à Sylvette MARECHAL
Rémi CHABANAT à Christian ROBIN

Absents : Nicole MARQUES, Anthony BOURBONNAUX

Grégory COINTE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION

Région Auvergne Rhône Alpes : Installation abris-bus

N°2023/06/42

Objet : Autres domaines de compétences des communes

Madame le Maire expose au conseil municipal que la Région Auvergne Rhône Alpes en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les communes qui le souhaitent des abris voyageurs à l'usage de leurs administrés, ainsi qu'une aide sous forme de subvention à hauteur de 80% pour la réalisation de la dalle béton nécessaire à la pose de l'abri.

Madame le Maire donne lecture de ladite convention fixant les conditions d'occupation du domaine public ainsi que les modalités de fourniture et d'entretien des abri-voyageurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention
- Autorise Madame le Maire à signer la convention au nom de la commune.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 26 juin 2023

AR Prefecture

063-216302653-20230626-20230642-DE
Reçu le 28/06/2023



AR Prefecture

063-216302653-20230626-20230642-DE
Reçu le 28/06/2023